



## LE CANARD DES TERRITORIAUX



**UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN**

**OCTOBRE 2011**

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES



« *Quand on sème des épines, on ne va pas sans sabots* ».  
Henri POURRAT

### UN « IMPOT SUR LA MALADIE » : C'EST UNE BLAGUE ?

Le Premier ministre a annoncé le **24 août 2011** un **plan d'économies** devant rapport à l'Etat 1 milliard d'euros en 2011 et 11 milliards en 2012.



Il **augmente** à **7 %** la **taxation** des **complémentaires santé**, pour atteindre **2,2 milliards d'euros** par an dès **2012**. Le Parlement a adopté cette mesure **injuste** et **coûteuse** le **8 septembre 2011 (loi n°2011-1117 du 19 septembre 2011)** !

Les **adhérents** des **mutuelles** devront ainsi supporter une **augmentation** de leur **cotisation**. Les mutuelles calculent au plus juste leur budget pour permettre aux adhérents, ainsi qu'à leur famille, d'accéder à des soins de qualité pour une dépense supportable.

Et il est évident que ce mauvais coup porté aux populations les plus fragiles va **accroître** les **dépenses** de notre **système d'assurance maladie**, financé par tous les Français.

Mais rien n'est joué ! Il est encore possible d'infléchir les choix du gouvernement lors du prochain examen du projet de loi de finances pour 2012.

L'**UNSA Territoriaux** du **Bas-Rhin** soutient pleinement la campagne lancée par la **Mutualité Française**.

**Interpellez** dès aujourd'hui vos **élus locaux** en leur adressant un **courriel** pour leur faire part de votre **protestation**, et en **signant la pétition** en ligne sur [www.unsa.org](http://www.unsa.org).

## Réforme de la catégorie B - Rédacteurs

Les projets de décrets concernant les dernières filières (dont la filière administrative qui regroupe plus de la moitié des agents de catégorie B dans la fonction publique territoriale) devaient être examinés par le **CSFPT** le 29 septembre 2011, comme l'indiquait la précédente édition de septembre 2011 de notre « Canard des territoriaux ».

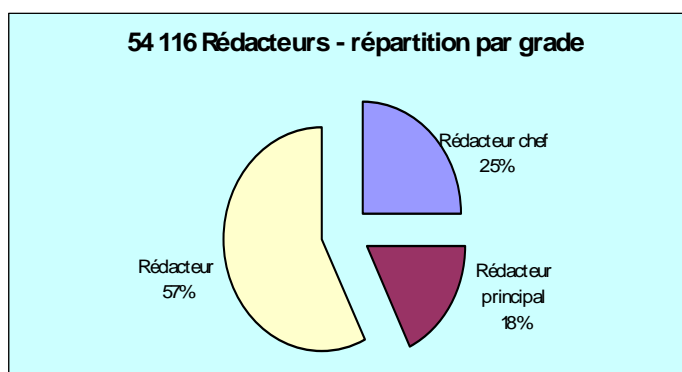
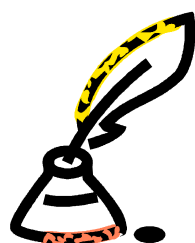
Or, la dernière séance en date du **28 septembre** a uniquement donné lieu à l'**élection d'un nouveau président** : l'heureux élu est Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92).

Notre édition de septembre 2011 indiquait notamment que l'UNSA a sans relâche agi pour obtenir l'assouplissement du quota de promotion interne pour les lauréats de l'examen professionnel au grade de rédacteur; rappelons que ce dernier est acquis à **vie** grâce à l'intervention de l'**UNSA**, l'objectif étant que les collectivités puissent nommer rapidement tous les lauréats qu'elles souhaitent.

A l'heure où nous publions, il est cependant utile de préciser que l'**arbitrage interministériel** n'est **pas clôturé** quant à cet **assouplissement des quotas**... malgré de nombreuses relances de l'**UNSA** auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Mais, ce dossier « traîne » : serait-ce à cause du coût budgétaire ???

Voici en effet quelle serait l'**incidence de la réforme de la catégorie B** concernant le cadre d'emplois des **rédacteurs**, selon la **répartition des effectifs** issue des derniers bilans sociaux :

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS	EFFECTIFS
Rédacteur-chef	13 458
Rédacteur principal	9 631
Rédacteur	31 027



Faites un geste pour l'environnement  
Après avoir lu notre journal, ne le jetez pas !  
Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!



## Remboursement des frais de transport lors d'un contrôle en arrêt de travail

Le décret n°2011-1216 du 29 septembre 2011 (JO du 1<sup>er</sup> octobre 2011) fixe les **conditions et modalités de remboursement des frais de transport** des fonctionnaires des collectivités territoriales volontaires pour soumettre, à titre expérimental, au contrôle des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) les **arrêts de travail** dus à une **maladie d'origine non professionnelle**.



A l'heure actuelle, seules les **collectivités volontaires** situées dans les **5 départements** suivants (Alpes-Maritimes, **Bas-Rhin**, Ille-et-Vilaine, Puy-de-Dôme et Rhône) sont pour l'instant concernées, suite à la publication au JO du 15 septembre 2010 de la convention-cadre nationale relative au contrôle, à titre expérimental, des arrêts maladie des fonctionnaires territoriaux par les CPAM.

Le décret du 29 septembre 2011 modifie en conséquence le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 relatif aux frais de déplacement des fonctionnaires territoriaux. Il stipule que la prise en charge de ces frais de transport s'effectue dans les conditions fixées par le décret n° 2010-1176 du 5 octobre 2010 applicable aux fonctionnaires de l'Etat soumis au contrôle des CPAM.

## Epreuves du concours de conservateur territorial du patrimoine



Le décret n° 2011-1100 du 9 septembre 2011 (JO du 11 septembre 2011) modifie les **modalités d'organisation des concours externes et internes** pour le recrutement des **conservateurs territoriaux du patrimoine**; l'épreuve d'entretien à l'admission du **concours interne** devient une véritable **épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**, à l'appui de laquelle un dossier type (en annexe du présent décret) est rempli par le candidat; ces dispositions sont applicables aux concours organisés à compter de l'année **2012**.

## Prochains concours et examens

### Concours et examen d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

(Centre de Gestion du Bas-Rhin)

*Préinscription* : avant le **7 novembre 2011**

### Concours d'infirmier

(Centre de Gestion de la Mame)

*Préinscription* : avant le **19 octobre 2011**



### Concours de gardien de police municipale

(Centre de Gestion du Bas-Rhin)

*Préinscription* : avant le **7 novembre 2011**

## Arrivée d'un nouveau collègue permanent à l'UD 67 UNSA Territoriaux

Un nouveau collègue a rejoint au 1er Octobre 2011 l'équipe des permanents de l'Union Départementale de l'UNSA Territoriaux du Bas-Rhin (UD67) dans nos locaux d'Illkirch-Graffenstaden.

Il s'agit de **Claude MARTINET**, anciennement chargé du service documentation au Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67).  
Il sera votre interlocuteur privilégié pour répondre à nombre de questions d'ordre statutaire.

Un peu d'humour dans la proche et future « grisaille automnale » :

Comptez sur l'UNSA pour veiller au respect de vos droits... sans se laisser berner par les projets gouvernementaux de cet automne !



### COMITE DE REDACTION

#### Responsable de la publication :

Sylvie WEISSLER

#### Rédacteurs :

Sylvie WEISSLER  
Roland SIFFERMANN  
Claude MARTINET



**BULLETIN D'ADHESION** à retourner à : UD 67 UNSA TERRITORIAUX  
19 rue des Vignes 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Collectivité employeur : .....

Souhaite adhérer à l'UNSA Territoriaux à compter du : .....

Signature

N'oubliez pas : **66%** du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu.

#### Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN  
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67 : [unsa67@wanadoo.fr](mailto:unsa67@wanadoo.fr)

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : [Bas-Rhin Unsa Territoriaux \(Unsa Territoriaux du Bas-Rhin\)](#)

Permanences téléphoniques :

☎ : 03-88-24-11-09 📠 : 03-88-24-19-83

lundi mardi jeudi de 8 h 30 à 17 h 00

vendredi de 8 h 30 à 16 h 00

